Envoyé en préfecture le 24/11/2023

Recu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID: 022-212201792-20231123-2023_2_069-DE

COMMUNE DE FREHEL Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal Séance du jeudi 23 novembre 2023

Date de convocation: 15 novembre 2023

17 novembre 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 18

Nombre de Conseillers présents : 12

Nombre de Conseillers votants: 14

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi 23 novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Etaient présents: Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MARTIN, MEHOUAS, BRIARD, DURAND, NABUCET formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés: M CALLIOT pouvoir à M CHOLET, Mme CUCULI pouvoir à Mme MARTIN.

Etaient absents: MM RENOUARDIERE, GREBERT, BELLANGER, LEMOINE

Mme COQUELIN est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR: Mme MOISAN

Date d'affichage :

DELIBERATION N°2023-2-069: MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Mme le Maire informe l'Assemblée que Conformément à l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

La Commune dispose d'un pote d'adjoint administratif à temps non complet (17,5 h hebdo) pour assurer les missions d'agent comptable.

Suite à la modification du profil de poste et à la technicité requise, il semble plus opportun de créer un poste d'adjoint administratif principal de 2 ème classe à temps non complet (17,5 h hebdo) avec possibilité de recruter un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire et de supprimer le poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5 h hebdo), et ce à effet du 1er décembre 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE la création d'un poste d'adjoint administratif principal de 2 ème classe à temps non complet (17,5 h hebdo) avec possibilité de recruter un agent contractuel dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire, à effet du 1er décembre 2023,

DECIDE la suppression d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet (17,5 h hebdo) à effet du 1er décembre 2023, DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

e Maire,

e MOISAN

Le secrétaire de séance, Topic?

Mme COQUELIN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 24/11/2023

de Le Maire,

Michele MOISAN

Envoyé en préfecture le 24/11/2023 Reçu en préfecture le 24/11/2023

Publié le

ID: 022-212201792-20231123-2023_2_069-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1er DECEMBRE 2023					10 . 022 212201102 2020112		
FILIERE	CATEGORIE	GRADE	TC/TNC	DHS	POURVU	VACANT	
Administrative	А	Attaché Principal	TC	35	1	0	
	С	Adjoint administratif principal 1ère classe	тс	35	4	0	
	С	Adjoint administratif territorial	TC	35	1	0	
	С	Adjoint administratif principal 2ème classe	TNC	17,5/35	1	0	
	sous-total				7	0	
Culturelle	В	Assistant de conversation principal 2ème classe	тс	35	1	0	
	sous-total				1	0	
Technique	А	Ingénieur	TC	35	1	0	
	С	Adjoint technique Principal 1ère classe	TC	35	4	0	
	С	Adjoint technique Principal 2ème classe	TC	35	4	0	
	С	Adjoint technique Principal 2ème classe	TNC	32/35	1	0	
	С	Adjoint technique Principal 2ème classe	TNC	21/35	1	0	
	С	Adjoint technique territorial	TC	35	8	0	
	С	Adjoint technique territorial	TNC	8/35	1	0	
	sous-total				20	0	
Police	С	Brigadier-Chef-Principal	TC	35	1	01/01/24 - 1	
	sous-total				1	1	
TOTAL					29	1	